

ArcelorMittal condamnée dans un dossier de sidérose

by Usine Nouvelle - lundi, mai 19, 2008

<https://www.correspondances.fr/arcelormittal-condamnee-dans-un-dossier-de-siderose/>

Dans un jugement rendu le 5 mai, le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de Metz a condamné le groupe sidérurgique ArcelorMittal pour « *faute inexcusable* » dans un dossier de sidérose, la « *maladie du fer* ».

Le plaignant, un mineur aujourd'hui âgé de 62 ans, a travaillé durant trente-trois ans dans la division des mines françaises du sidérurgiste luxembourgeois Arbed, reprise par Arcelor en 2002. Il percevra une majoration de 50 % de la rente allouée par la sécurité sociale ainsi qu'un capital de 25 000 euros au titre de compensation - une somme plancher, le dédommagement pouvant atteindre 50 000 euros. Si elle fait jurisprudence, la décision pourra concerner plusieurs centaines d'autres mineurs de fer - mais ArcelorMittal est susceptible de faire appel. La CGT compte pour sa part étendre ses plaintes pour faute inexcusable aux cas de silicose dans les mines de charbon.